

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, le mardi 16 décembre 2025 à 19 h 00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Luc Tourigny
Siège #2 - Réjean Desgroseilliers
Siège #3 - Robin Faucher
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Daniel Bilodeau
Siège #6 - Michel Lamontagne

<

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Pierre Lemay. Monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

25-12-311

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En vertu de l'article no 956 du code municipal, cette séance extraordinaire est convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2026, de présentation et adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, ainsi que de l'avis de motion et la présentation du règlement de taxation 2026, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 3.1 - Présentation des prévisions budgétaires 2026
 - 3.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2026
 - 3.3 - Présentation du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
 - 3.4 - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
 - 3.5 - Avis de motion - Règlement 25-614 - Taxation 2026
 - 3.6 - Présentation du projet de règlement 25-614 - Taxation 2026
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposé par: Réjean Desgroseilliers

Secondé par: Alain Villeneuve
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 - Présentation des prévisions budgétaires 2026

Monsieur le maire Pierre Lemay et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Yves Deslongchamps, présentent le budget 2026.

25-12-312

3.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton doit adopter son budget pour l'année 2026 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la Municipalité;

ATTENDU QUE le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité adopte le budget tel que présenté ci-dessus.

Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Michel Lamontagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 - Présentation du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 est présenté et joint en annexe pour faire partie intégrante de ce procès-verbal.

25-12-313

3.4 - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton doit adopter son plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;

ATTENDU QUE le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité adopte le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté et joint aux présentes.

Proposé par: Luc Tourigny

Secondé par: Réjean Desgroseilliers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-314

3.5 - Avis de motion - Règlement 25-614 - Taxation 2026

Avis de motion est donné par monsieur MICHEL LAMONTAGNE de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement no. 25-614 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages et de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2026.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Le tout conformément à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public aux bureaux administratifs de l'hôtel-de-ville.

25-12-315

3.6 - Présentation du projet de règlement 25-614 - Taxation 2026

Présentation du projet de règlement no. 25-614 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages et de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2026.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question (pas de public)

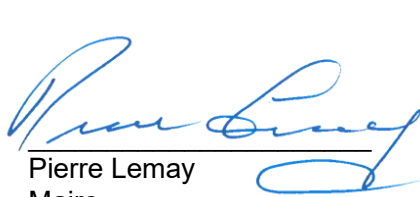
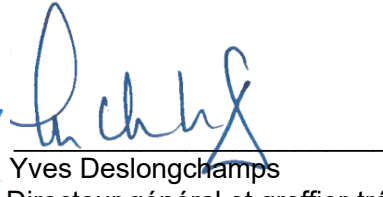
25-12-316

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	
Pierre Lemay Maire	Yves Deslongchamps Directeur général et greffier-trésorier